

## Jean-Baptiste Ogée, ingénieur, géographe et historiographe de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle\*

Les cartes de Bretagne que publie entre 1768 et 1771 Jean-Baptiste Ogée viennent avec profit remplacer celles du siècle précédent et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles s'inscrivent dans le grand mouvement de renouvellement de la cartographie en France, débuts d'une cartographie scientifique nourrie des travaux des membres de l'Académie des sciences dont tirent parti les ingénieurs-géographes. Modeste technicien provincial, appartenant au corps local des Ponts et Chaussées, Ogée pourra se faire reconnaître comme *ingénieur-géographe*<sup>1</sup> des États de Bretagne, publiera une carte géométrique du Comté nantais, des cartes itinéraires de la province et une carte géométrique de la province qui ne sera supplantée que par les planches concernant la Bretagne de la carte de Cassini. Achevées entre 1789 et 1793, ces planches ne seront diffusées au public qu'à partir de 1815, la carte d'Ogée restant jusque-là la plus sûre. On doit en outre à l'ingénieur, en 1778-1780, un important *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* qui lui vaudra quelques démêlés avec les États provinciaux.

Avant de s'attacher à la carrière d'Ogée et afin de donner sens à ses différentes cartes par rapport au mouvement qui anime la scène géographique française, on rappellera d'abord quelques moments clefs qui ont précédé leur élaboration, évoquant notamment les projets d'une carte géométrique de Bretagne soumis aux États depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et partiellement engagés, projets dont les protagonistes appartiennent au milieu scientifique parisien. Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en effet, la cartographie civile s'éloigne progressivement de la cartographie de cabinet pour

---

\* Ce texte, rédigé en 1998, dans le cadre des travaux du LAFU (Laboratoire Architecture et Formes Urbaines) a été mis en forme en 2002. École d'Architecture de Nantes - LAUA (rue Massenet, 44300 Nantes).

<sup>1</sup> Je remercie Monique Pelletier, conservateur en chef honoraire du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France pour ses précieux conseils.

investir le champ de l'observation directe sur la base de méthodes et de structures mises au point par l'Académie des sciences, tandis que se développent les travaux des ingénieurs militaires qui veulent rendre compte des contraintes du terrain et du rôle des fortifications. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les cartes deviennent le support de l'aménagement du territoire, avec la création en 1716 du corps des Ponts et Chaussées de France, sous l'autorité du premier ingénieur, l'architecte Jacques Gabriel, pendant que la dynastie des Cassini qui se succèdent à l'Observatoire de Paris fournit les données de base de la cartographie scientifique, déterminant les longitudes et latitudes des principaux lieux et mesurant à la suite de l'abbé Picard les degrés du méridien de l'Observatoire. Le développement d'une cartographie moderne est en effet inséparable des travaux géodésiques des astronomes qui s'attachent notamment à déterminer la forme du globe terrestre. Avant que se déroule la grande aventure de la *Carte de France* des Cassini et pendant son élaboration, des projets plus ponctuels, fondés sur les mêmes méthodes, voient le jour dans les provinces ; le travail en Bretagne de Jean-Baptiste Ogée en est un bon exemple.

### Mesurer la nature

Deux grandes étapes ont été franchies à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècles, la mesure des degrés de méridien de l'Observatoire et la détermination des contours du royaume de France. L'abbé Picard<sup>2</sup>, l'initiateur de la géodésie en France qui avait effectué entre 1668 et 1670 la mesure d'un degré du méridien au nord et au sud de Paris (une portion de *la méridienne*, selon la terminologie de l'époque), proposait en 1681 l'établissement d'un châssis général «qui distribuerait tout le Royaume par des triangles liés ensemble»<sup>3</sup>, carte de base sur laquelle pourraient s'appuyer les cartes à venir, notamment celles des provinces qui formaient traditionnellement la base de la cartographie de la France. Reprise l'année suivante par Jean-Dominique Cassini<sup>4</sup> (Cassini I), après le décès de Picard, la mesure du méridien sera, par la suite, étendue au canevas général de la France qui paraîtra en 1744. Quant à la *Carte de France corrigée*, présentée à l'Académie des sciences en 1684 et publiée en 1693, elle superpose à la carte de Sanson<sup>5</sup>, la meilleure pensait-on, de nouveaux tracés des côtes établis d'après les calculs des latitudes et longitudes effectués par Picard et

<sup>2</sup> PICARD, Jean, La Flèche, 1620, Paris 1682, astronome.

<sup>3</sup> Cité par PELLETIER, Monique, «La première carte de base de la France», dans *L'espace Français*, catalogue d'exposition, Archives nationales, 1987.

<sup>4</sup> CASSINI, Jean-Dominique Perinaldo, comté de Nice, 1625, Paris 1712, astronome.

<sup>5</sup> SANSON, Nicolas, Abbeville 1600, Paris 1667, géographe.

La Hire<sup>6</sup> entre 1679 et 1682 : la France y perd plus d'un degré de longitude<sup>7</sup>. La mesure du méridien de Paris, à partir de l'Observatoire, au sud vers Perpignan, au nord vers Dunkerque, s'achève en 1718 avec Jacques Cassini<sup>8</sup> (Cassini II) et Maraldi<sup>9</sup> ; elle donne lieu, en 1720, à la publication par Cassini II, d'une réflexion sur *La grandeur et la figure de la Terre* illustrée par une carte des triangles<sup>10</sup>. Après une quinzaine d'années d'interruption, le contrôleur général des finances Orry, arguant de la nécessité de continuer ces travaux «pour tant de projets utiles à l'État et au commerce, tels que la construction de nouveaux chemins, ponts et chaussées, nouveaux canaux et navigation de rivière, qui peuvent tous faciliter le transport des denrées et marchandises d'une province à l'autre, et procurer l'abondance dans le Royaume»<sup>11</sup>, lance en 1733 de nouvelles opérations : la mesure de la perpendiculaire à la méridienne, puis la triangulation des côtes (1737-1738) et des frontières terrestres (1739-1740). Sous-tendu par les objectifs d'aménagement du territoire, le travail scientifique des académiciens permet aussi une meilleure connaissance du globe terrestre. En 1720, Cassini II concluait, à partir des mesures effectuées le long du méridien de Paris sur le territoire du royaume, à l'allongement de la terre aux pôles, opinion que contrediront les résultats des deux expéditions diligentées au Pérou (1735-1744) et en Laponie (1736-1737) pour y mesurer un degré de méridien à l'équateur et au cercle polaire. Se référant aux calculs refaits, en 1739-1740, sur le méridien de Paris, Cassini III (César-François Cassini de Thury<sup>12</sup>) se résout à admettre que le degré de méridien décroît lorsque l'on progresse vers le sud de la France et donc que la terre est aplatie aux pôles. En 1744 peut enfin paraître la carte de base des triangles qui, pour la Bretagne, sera par la suite complétée par une chaîne transversale<sup>13</sup>. Le grand projet de *Description générale de la France* de Cassini III, qui allait se substituer à une cartographie des provinces laissées au bon vouloir des

<sup>6</sup> DE LA HIRE, Philippe, Paris 1640, Paris 1714, mathématicien et astronome, professeur de l'Académie d'architecture (1687-1714).

<sup>7</sup> CARTE DE FRANCE Corrigée par Ordre du Roi sur les Observations de M<sup>rs</sup> de l'Académie des Sciences. La carte de Sanson considérée jusque là comme la plus exacte datait de 1649.

<sup>8</sup> CASSINI, Jacques, Paris 1677, Thury 1756.

<sup>9</sup> MARALDI, Giacomo-Filipo, Perinaldo 1665, Paris 1729, astronome, neveu de Jean-Dominique Cassini.

<sup>10</sup> Carte des Provinces de France traversées par la Méridienne de Paris, suivant la détermination Astronomique et Géométrique de l'Académie Royale des Sciences, 1720.

<sup>11</sup> Cité par Monique Pelletier, *op. cit.*

<sup>12</sup> DE THURY, César-François Cassini, Thury 1714, Paris 1784.

<sup>13</sup> Nouvelle Carte qui comprend les principaux Triangles qui servent de Fondement à la Description Géométrique de la France, Levée par ordre du Roy par Mess<sup>rs</sup> Maraldi et Cassini de Thury de l'Académie Royale des Sciences. Année 1744.

particuliers, et des institutions locales pouvait alors commencer sur des fondements fiables<sup>14</sup>.

## Une carte de Bretagne

En Bretagne comme ailleurs, les travaux successifs de l'Académie des sciences permettent de renouveler la cartographie locale. La carte insérée en 1588 dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré, comme la carte de Bretagne de Nicolas Sanson de 1650 (figure 1) était rendue caduque



Figure 1 : Duché et Gouvernement de Bretagne, Nicolas Sanson d'Abbeville, géographe du roi, 1650. Bibliothèque municipale de Nantes, 70111\*, pl. 9.

<sup>14</sup> Une nouvelle vérification du degré de méridien entre Paris et Amiens sera effectuée en 1757 par Bouguer, Camus, Cassini de Thury et Pingré, avant les travaux géodésiques de la période révolutionnaire. Sur les Cassini, l'Académie des sciences et la géodésie, voir notamment : KISH, George, *La carte, image des civilisations*, Paris, Le Seuil, 1980 ; KONVITZ, J.W., *Cartography in France, 1660-1848*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987 ; LEVALLOIS, J.-J., *Mesurer la terre, 300 ans de géodésie française*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1988 ; PELLETIER, Monique, «La première carte de base de la France», dans *Espace français*, catalogue d'exposition, Archives nationales, 1987 ; *La carte de Cassini, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées*, 1990 ; *Les cartes des Cassini, la science au service de l'État et des régions*, Paris, CTHS, 2002 ; VAYSSIÈRE, Bruno-Henri, «La» carte de France dans *Cartes et figures de la terre*, catalogue d'exposition, Paris, Centre Georges Pompidou, 1980.

par la carte de France de l'Académie de 1693. Celle de J.-B. Nollin de 1703, même si elle donnait un meilleur tracé des côtes, ne répondait pas aux exigences du XVIII<sup>e</sup> siècle (figure 2). Les archives des États de Bretagne contiennent plusieurs projets de grande envergure, propositions émanant d'éminents scientifiques que leur coût fit chaque fois repousser par l'assemblée provinciale – parfois après un début d'exécution – jusqu'à ce que, sur les instances du roi, elle traitât avec la Compagnie de la carte de France des Cassini en 1781. Le travail s'achèvera à la fin du siècle avec le dernier des Cassini, Dominique<sup>15</sup>.

Un premier projet met en scène en 1722 les académiciens Guillaume Delisle<sup>16</sup> et son frère Joseph-Nicolas<sup>17</sup>. La carte de base des triangles n'est pas encore parue et le second observe que si Picard et La Hire ont fait quelques observations à Brest, Saint-Malo et Nantes – lesquelles ont fait

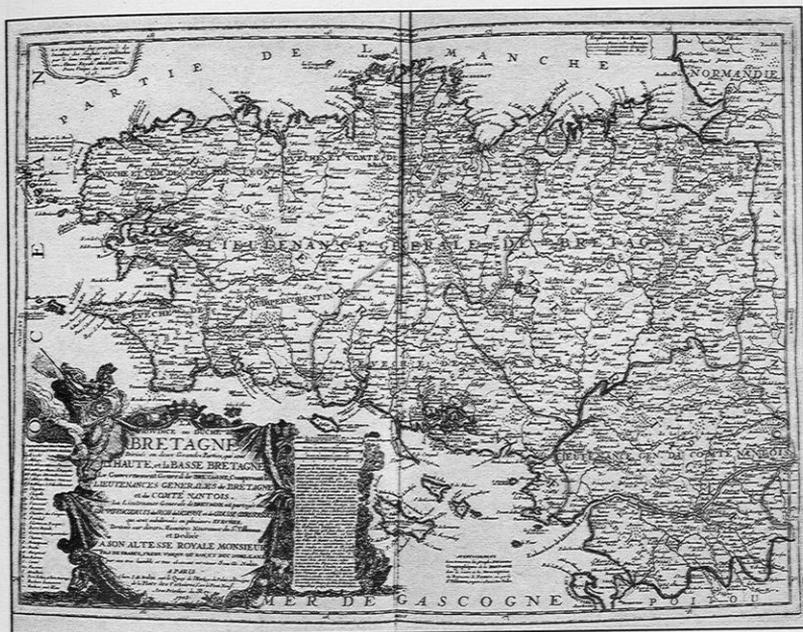


Figure 2 : La Province ou Duché de Bretagne, J.-B. Nollin, 1703. Bibliothèque municipale de Nantes, 33897 tome 1, pl. 42.

<sup>15</sup> CASSINI, comte Dominique DE, Paris 1748, Thury-sous-Chaumont 1845.

<sup>16</sup> DELISLE, Guillaume, Paris 1675, Paris 1726, fils du géographe Claude Delisle, entre à l'Académie des sciences en 1702, 1<sup>er</sup> géographe du roi en 1718.

<sup>17</sup> DELISLE, Joseph-Nicolas, Paris 1686, Paris 1768, frère de Guillaume, entre à l'Académie des sciences en 1718 ; en 1726, il est appelé par Catherine 1<sup>re</sup> à Saint-Petersbourg.

connaître l'erreur où on était de l'éloignement de ces villes entre elles et de Paris –, celles-ci doivent être refaites avec plus d'exactitude et de meilleurs instruments. Joseph-Nicolas Delisle propose donc, au moyen d'observations astronomiques pour la détermination des latitudes et longitudes et d'opérations géométriques pour l'établissement de la triangulation, de dresser une carte dont «le détail [...] consistera dans la grandeur et la figure des villes, dans le positionnement des bourgs, des paroisses et des trèves<sup>18</sup>, des abbayes et des prieurés, des principaux châteaux, métairies nobles et même des postes et des moulins essentiels ; il y marquera les cours et les sinuosités des rivières et ruisseaux, les lacs, les salines et les principaux étangs et marais ; les montagnes et les collines, les forêts, les landes et les bruyères ; il y marquera les grands chemins et les routes d'une ville à l'autre ; et il y distinguera les routes des postes et des étapes. Il y marquera le gisement des côtes, la situation des ports, l'étendue des îles, des passes et des dangers ; et distinguera les foires et marchés et leurs jours par les caractères des planches»<sup>19</sup>. Les vingt-cinq planches gravées de deux pieds sur un pied et demi (format raisin, 65 cm sur 50 cm) doivent être accompagnées d'une table alphabétique des lieux distinguant les différentes juridictions royales et ecclésiastiques, les justices civiles et financières, ainsi que la date de fondation des abbayes, avec renvoi alphanumérique au quadrillage de la carte. Une 26<sup>e</sup> planche de mêmes dimensions, la «carte générale», doit former le tableau d'assemblage de l'ensemble. Joseph-Nicolas Delisle s'engage à fournir quatre cents exemplaires pour la somme de 50 000 livres, se réservant selon l'usage la possibilité d'exploiter le surplus. C'est sur des programmes de ce type, riches d'éléments géographiques, topographiques et historiques, à l'usage des administrateurs, des gens d'affaires et des voyageurs, que se positionneront les projets ultérieurs. Les États souhaitaient à l'origine traiter avec l'aîné des Delisle, Guillaume qui enseigne la géographie au jeune roi et jouit d'une belle renommée de cartographe, tandis que son cadet est plus connu comme astronome. *Cartographe de cabinet*<sup>20</sup>, Guillaume Delisle voulut laisser l'affaire à son frère qui pouvait travailler sur place, alors que lui, retenu à Paris pour l'instruction du roi, n'aurait pu se contenter de la somme allouée. S'il vint à accepter de s'engager à répondre pour la somme de 60 000 livres en cas de défaillance de son frère<sup>21</sup>, l'affaire n'eut pas de suite et Joseph-Nicolas Delisle partit en 1726 pour la Russie où il séjourna vingt ans et dirigea l'observatoire de Saint-Petersbourg.

<sup>18</sup> Annexe d'une paroisse en Bretagne.

<sup>19</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

<sup>20</sup> Voir à ce sujet LAGARDE, Lucie, «Un cartographe face à ses sources : Guillaume Delisle (1675-1726) et l'Amérique du Nord» dans *L'œil du cartographe*, CTHS, Paris 1995.

<sup>21</sup> Lettre du 24 avril 1722, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

Un mémoire déposé lors de la tenue des États de Bretagne de 1746 pose à nouveau le problème d'une carte de la province<sup>22</sup>. L'auteur y reconnaît l'imperfection de toutes les cartes existantes, malgré un intéressant projet resté sans exécution – le projet Delisle –, et apporte comme argument à la confection d'une telle carte, au-delà de la mise au jour d'une connaissance érudite du territoire, son utilité à sa gestion et à son aménagement, énumérant la conduite des grands chemins<sup>23</sup>, la connaissance de la nature des terres et des ressources naturelles, la situation des manufactures... Outre les partis à tirer de cet inventaire, la connaissance de la position et du cours exacts des rivières permettrait de dresser une carte des canaux possibles. Ce dernier point est essentiel : la même année, le comte François-Joseph de Kersauson proposait à l'assemblée la création de trois canaux pour la navigation intérieure de Bretagne, l'un reliant la Vilaine à la Rance – reprise d'un projet antérieur de l'ingénieur Joseph Abeille –, un autre l'Oust au Blavet, le troisième joignant la Loire à la Vilaine. Kersauson qui insistait sur les grands avantages pour le commerce, pour l'écoulement des produits de l'agriculture et des manufactures, de la mise en relation de tous les points de la Bretagne entre eux et avec les ports de mer, notait le grand défaut de cartes fiables pour l'aboutissement de son projet : «Il n'est pas inutile ici d'avertir le lecteur, que toutes les cartes géographiques et même topographiques de Bretagne, ou de quelque partie de cette province que ce soit, qui ont paru jusqu'à présent, placent très mal les situations et les distances respectives de quelques bourgs, châteaux, montagnes, passages et autres lieux remarquables, et même des sources et quelques rivières et ruisseaux, que doivent traverser les trois canaux projetés<sup>24</sup>». Les États prenaient en compte le projet, décidant l'impression du mémoire qui est distribué à la tenue suivante, et la consultation d'experts en hydraulique et en mécanique de l'Académie des sciences<sup>25</sup>. Impécunieux, ils chargent en 1750 leurs commissaires de se mettre en quête d'une compagnie concessionnaire, démarche sans succès réitérée en 1752 et 1754<sup>26</sup>. La guerre de Sept ans (1756-1763) modifie l'ordre des priorités et l'affaire n'a pas progressé quand Kersauson soumet en 1765 à l'assemblée un nouveau mémoire. Il faudra en effet attendre les

<sup>22</sup> «Projet d'une description géographique, économique et historique de la province de Bretagne, par un membre de la noblesse, imprimé par ordre des États de Bretagne tenus à Rennes au mois de décembre 1746», 1748. *Ibid.*, C 4922, pièce 9. Une note manuscrite l'attribue à M. de Kermadec.

<sup>23</sup> En Bretagne, pays d'États, les grands chemins et la navigation intérieure dépendent de la commission intermédiaire qui assure l'administration entre les sessions bisannuelles des États et fait exécuter les travaux sous la direction de ses ingénieurs des Ponts et Chaussées.

<sup>24</sup> Le mémoire de 1746 est reproduit avec celui de 1765 par J. de Kersauson dans *Mémoires pour servir à l'histoire de la canalisation de la Bretagne*, Nantes, Imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud, 1886.

<sup>25</sup> Délibérations des États de Bretagne de 1746, Arch. dép. Loire-Atlantique, C 435. Un autre exemplaire des registres des délibérations est conservé aux Arch. dép. Ille-et-Vilaine.

<sup>26</sup> Délibérations des États de Bretagne de 1750, 1752 et 1754. *Ibid.*, C 439, C 440, C 441.

années 1780 pour voir s'ouvrir sur des fonds publics les premiers chantiers et les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle pour que le réseau soit achevé<sup>27</sup>, avec une liaison Pontivy-Brest en ajout au projet de Kersauson.

Kersauson insistait en 1746 sur la nécessité d'une carte fidèle pour mener à bien l'entreprise de navigation intérieure. Les États prennent cette remarque en considération et traitent avec un François Le Roy qui va travailler en Bretagne durant quelques années. On sait peu de choses de ce Le Roy, qui traite avec les États le 12 décembre 1748<sup>28</sup>, sinon, comme il le fait savoir lui-même, qu'il a été élève de Cassini et a participé aux opérations de triangulation des perpendiculaires au méridien de Paris. Sa présence en Bretagne est attestée en 1735 ; la Bibliothèque nationale de France conserve quelques documents (lettre et minute de plan) signés des quatre membres de l'expédition, Cassini III, Jean-Dominique Maraldi<sup>29</sup>, l'abbé Delagrive et Le Roy<sup>30</sup>. La délibération des États du 23 novembre 1748 qui arrête de charger Le Roy de la carte de la province, lie explicitement l'opération au projet de canaux, précisant que le géographe devra commencer «de préférence à lever les parties sur lesquelles Monsieur de Kersauson propose de faire les deux canaux pour établir la communication des rivières d'Ould [Oust] et Blavet, de Vilaine et de la Loire...». Le Roy fournira six cents exemplaires de son ouvrage, le tout pour 30 000 livres, soit une somme deux fois inférieure à celle que demandait Delisle vingt-six ans plus tôt. Le projet est en effet de moindre ampleur : dans son mémoire, imprimé sur ordre des États, Le Roy proposait trois possibilités, une carte topographique très détaillée, à une ligne pour cent toises (1/86 400), pour 60 000 livres, gravure non comprise ; une simple carte géométrique à petite échelle, en deux feuilles, pour 10 000 livres ; ou bien la solution intermédiaire qu'ont choisie les États, carte en neuf feuilles avec laquelle «on entrerait dans un détail

<sup>27</sup> 1838 pour le canal de Nantes à Brest, 1843 pour celui d'Ille-et-Rance, 1835 pour celui du Blavet. CUCARULL, Jérôme, «La difficile naissance des canaux bretons», dans *La Bretagne des savants et des ingénieurs, 1750-1825*, éditions Ouest-France, Rennes, 1991.

<sup>28</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

<sup>29</sup> Giovanni-Domenico Maraldi, neveu de Giacomo-Filipo, Perinaldo 1709, Paris 1788.

<sup>30</sup> Bibliothèque nationale de France (BNF), département des cartes et plans, lettre au contrôleur général datée de Nantes, du 20 août 1735 (Rés. Ge DD 3206/5) ; triangulation du cours de la Loire, de Nantes à Orléans, rattachée à la triangulation du méridien de l'Observatoire (Rés. Ge C 9987/3). Des imprimés de 1735 destinés à annoncer dans les paroisses que les géographes vont se rendre en Bretagne par ordre du roi, donnent en outre Chevalier comme membre de l'équipe, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2459. Si l'homonymie pourrait le faire supposer, rien ne permet ici de dire que François Le Roy soit parent de la célèbre famille de scientifiques, l'horloger Julien Le Roy et ses quatre fils : Pierre, horloger, qui reçoit deux prix de l'Académie des sciences pour la meilleure manière de mesurer le temps à la mer et qui publia sur la recherche des longitudes en mer ; Jean-Baptiste, physicien, entré à l'Académie des sciences en 1751 comme adjoint-géomètre, pensionnaire en 1770 ; Julien-David, architecte, grand prix d'architecture en 1751, professeur à l'Académie d'architecture et pensionnaire de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; Charles, médecin et chimiste, professeur de la faculté de médecine de Montpellier et correspondant de l'Académie des sciences.

honnête et suffisant où rien d'intéressant ne serait omis et ou rien de superflu ne se trouverait, tout se renfermant dans l'utile<sup>31</sup>». Après une référence à Delisle avec lequel les États n'avaient pu conclure un prix et le constat toujours valable des défauts topographiques, géométriques et toponymiques des cartes de Bretagne existantes (aucun détail, mauvais positionnement des lieux, déformation des noms), Le Roy asservit son projet à la méthode mise en œuvre par les académiciens pour la détermination du méridien de Paris et de ses perpendiculaires. Il se propose, pour son *grand projet*, d'établir une grande triangulation, avec des instruments de grande précision pour la mesure des angles (comme des quarts de cercles de deux pieds et de dix-huit pouces de rayon, soit 65 et 49 cm), de vérifier ces triangles sur la base mesurée par l'Académie et de déterminer les positions à l'intérieur de ce canevas à l'aide d'une triangulation secondaire établie à l'aide d'instruments ordinaires, plus facilement transportables. Au jeu de cartes, prêtes à être gravées, Le Roy annexerait un jeu de tables, table alphabétique des noms de lieu avec renvoi alphanumérique, table des jours de marché, des temps de foire, des dates de fondation des abbayes et prieurés, des juridictions..., ce qui rend compte, en sus du respect des hiérarchies d'Ancien Régime, du caractère utilitaire du projet. La nature décrite et mesurée est aussi perçue comme transformable : l'auteur donnera les nivellements, en particulier l'élévation exacte du terrain entre les rivières qu'on voudra rendre communicables par des canaux.

Par souci d'économie, les États se contentent du projet intermédiaire, de moindre détail, et en avril 1749, Le Roy annonce son départ pour le Comté nantais où il va commencer sa carte. Afin d'éviter les habituels malentendus avec les populations locales, il demande de faire savoir dans les paroisses des diocèses de Nantes et de Vannes qu'il va y faire des opérations pour la lever<sup>32</sup>. Sa correspondance permet de suivre sa progression en Bretagne, à Muzillac en septembre, à Redon en octobre, à Carhaix en décembre. Au début de l'année 1750, il est à Paris où il voit Cassini. À la suite de cette entrevue, il suspend ses travaux pour la carte de Bretagne et s'occupe de levés plus ponctuels, s'attachant à la recherche des possibilités de jonction des rivières, notamment par des travaux de nivellement, avant d'abandonner définitivement la carte de Bretagne.

Le contrôleur général des finances, lorsqu'il avait pris connaissance des fonds votés pour honorer le marché passé avec Le Roy (le budget des

<sup>31</sup> Mémoire de Le Roy, imprimé par ordre des États en 1748, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

<sup>32</sup> Lettre du 23 avril 1749 à Baillon, sénéchal de Rennes et président aux États pour le Tiers, annonçant son départ le 28. *Ibid.*, C 4922. Cassini avait eu en 1735 maille à partir avec le chevalier du Couédic qui ne voulait rien savoir des ordres du roi dont il affirmait que sa terre ne dépendait pas (lettre du 16 septembre 1735, *ibid.*, C 2459). Il est courant – les archives regorgent d'anecdotes – que les géographes en campagne soient pris par les populations locales pour des agents du fisc, voire des espions.

États devait être avalisé par arrêt du Conseil), avait alerté l'intendant : Cassini travaillait à une carte générale du royaume qui sera faite avec la plus grande exactitude, la Bretagne s'y trouvera comme les autres provinces ; quand la carte sera achevée, on pourra en extraire les provinces. Il était pour le moins nécessaire que Le Roy se concerte avec Cassini<sup>33</sup>. Le Roy, en campagne en Bretagne, ne put être joint avant quelques mois et répondit de Muzillac qu'il travaillerait toujours en accord et de concert avec Cassini, mais qu'il devrait corriger le *Neptune français*, très faux en beaucoup de points<sup>34</sup>, épisode révélateur des rivalités entre les cartographes civils et militaires. On sait que le *Neptune français*, atlas des cartes des côtes levées par les ingénieurs hydrographes de la marine, avait été publié une première fois en 1693 et le sera à nouveau, révisé, en 1753. Une dernière édition complétée et rectifiée paraîtra en 1773. Il ressort d'un mémoire rédigé par Cassini de Thury après son entrevue avec Le Roy, que seul son «grand projet» à une ligne par toise pouvait être compatible avec la carte de France (dressée à la même échelle), d'autant que le marché passé sur le projet intermédiaire ne précisait pas si les positions des villes, bourgs, etc. seraient déterminées géométriquement comme il se doit, ou placées «à l'estime». Il vaudrait mieux en venir au grand projet «et ce moyennant la somme de 60 000 livres qu'il a demandée pour exécuter ce projet et qui n'est pas trop forte s'il s'en acquitte avec toute l'exactitude dont nous savons qu'il est capable<sup>35</sup>».

Les États se résignent à accepter le grand projet dans leur tenue de 1750<sup>36</sup>, mais de nouveaux problèmes surgissent car les commissaires chargés de traiter avec Le Roy entendent inclure dans ce montant la gravure et la fourniture de six cents cartes. Le cartographe estimait la dépense supplémentaire à 60 500 livres s'il livrait des cartes séparées pour chacun des neuf évêchés de la Bretagne, à 33 000 livres s'il ne livrait qu'une carte générale<sup>37</sup>, acceptant de se contenter de 57 000 ou 30 000 livres selon le choix des États. Sur les deux fonds de 10 000 livres qu'avait successivement votés l'assemblée, Le Roy percevra 10 000 livres<sup>38</sup> et l'affaire s'arrêtera là.

En 1756, les dépenses suscitées par la guerre de Sept Ans avaient fait modifier les conditions de confection de la carte de France. Le roi cessant son financement, l'entreprise était devenue privée. En janvier 1757, le pro-

<sup>33</sup> Lettre du contrôleur général à Pontcarré de Viarmes du 14 mai 1749. *Ibid.*, C 4922.

<sup>34</sup> Lettre de Le Roy du 8 septembre 1749. *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Délibération des États de Bretagne du 12 décembre 1750. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 439.

<sup>37</sup> Soit, dans le premier cas, avec cinquante feuilles Grand Colombier (90 cm x 63 cm), 10 500 livres pour le papier et l'impression et 50 000 livres pour la gravure, et dans le second cas, avec vingt-huit feuilles de même dimension, 6 000 livres de papier et impression et 30 000 livres de gravure. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

<sup>38</sup> États de Bretagne, comptes des hors-fonds pour 1751-1752. *Ibid.* C 3082

curer syndic des États demandaient un prix à la Compagnie formée par les Cassini. Au regard de sa proposition de 72 000 livres, on décidait de la remercier sans poursuivre<sup>39</sup>. Quelques planches sont cependant levées, mais les conditions sont réunies pour qu'en 1769, soient facilement acceptées les offres de Jean-Baptiste Ogée de lever à bas prix une carte générale de la province. L'ingénieur s'était fait connaître par quelques travaux cartographiques en Bretagne, notamment sa carte du Comté nantais de 1768. Lorsque, quand Ogée sera tombé en disgrâce auprès des États, le roi leur fait savoir en 1780 qu'il ne reste que la Bretagne pour parfaire la carte de France, ceux-ci votent une somme de 40 000 livres, le roi contribuant alors pour moitié au projet<sup>40</sup>.

Une première somme de 12 000 livres est débloquée, une première et dernière somme car avec la nationalisation de l'entreprise lors de la Révolution et la suppression des états provinciaux, le complément ne sera jamais versé. Les planches, achevées en 1793 et diffusées après 1815, si elles n'ont pas coûté très cher aux États de Bretagne toujours soucieux d'économie, paraîtront trop tard pour leur être de quelque utilité, les institutions provinciales disparaissant dans les bouleversements de la Révolution de 1789.

### Jean-Baptiste Ogée, ingénieur-géographe des états de Bretagne

C'est de son propre chef que le sous-ingénieur des Ponts et Chaussées Ogée présente aux États en 1768 la *Carte géométrique du Comté nantais* qu'il a, comme sa première carte itinéraire de la province, dressée et fait graver à ses frais<sup>41</sup>, coup d'essai avant son vaste projet d'une carte générale de la Bretagne. Les projets antérieurs avaient échoué faute d'une entente préalable sur le coût ; Ogée, technicien au service de la province

<sup>39</sup> Délibération des États de Bretagne du 17 février 1759. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 443.

<sup>40</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4923.

<sup>41</sup> CARTE GÉOMÉTRIQUE / DU COMTÉ NANTOIS / Dédie / A MONSEIGNEUR LE DUC D'AIGUILLON / Pair de France, chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses / Armées, Noble Génois, Gouverneur Général de la Haute et Basse Alsace, / Gouverneur Particulier des Ville, Citadelle, Parc et Chateau de la Fere, / Lieutenant Général de la Province de Bretagne au département du / Comté Nantois, Commandant en Chef dans la dite Province / Par son très humble et très Obéissant Serviteur Ogée, Sous Ingénieur des Ponts / et Chaussées au dit Comté. 1768. Hormis l'exemplaire rehaussé de couleurs conservé au musée du Château des ducs de Bretagne (Nantes), on en trouve des exemplaires à la bibliothèque municipale de Nantes (Cc 1, Cc 11 et Cc 19), aux Archives nationales (H1 544), à la Bibliothèque nationale (BN cartes et plans, Ge AF Pf 84 (66), exemplaire ayant appartenu au géographe Passumot, et Ge C 3558).

aux maigres appointements, engagera ses fonds personnels dans ses entreprises cartographiques, sans marché fermement conclu avec les États, espérant toujours en vain qu'une juste récompense vienne le dédommager.

La personnalité d'Ogée, ingénieur, géographe puis historiographe, diffère considérablement de celle des scientifiques de haut niveau évoqués précédemment, avant tout un homme de terrain devenu sur le tard un homme de cabinet, doublé d'un mauvais homme d'affaires. Elle peut être rapprochée à l'origine de celle de François Cacault, l'auteur du *Plan de la ville et des fauxbourgs de Nantes* de 1756-1757, gravé en 1759 par Latrê<sup>42</sup>, ou plus encore de celle de Pierre-Nicolas Fournier, inspecteur adjoint aux architectes-voyers de la ville de Nantes Crucy et Peccot, le premier *archéologue* de la cité<sup>43</sup>. Jean Ogée naît en 1728 à Chaourse, diocèse de Laon (département de l'Aisne), d'un père laboureur<sup>44</sup>, et non alors capitaine d'infanterie comme il le dira plus tard. Son plus ancien biographe<sup>45</sup>, en 1824, le fait entrer en 1748 dans les Ponts et Chaussées de Bretagne, après une participation à la campagne des Flandres dans la gendarmerie qu'il quitte après le traité d'Aix-la-Chapelle. En introduction d'un mémoire que l'on peut dater du début des années 1780 – seul est conservé le brouillon, corrigé d'une autre main afin d'améliorer certaines formulations<sup>46</sup> –, Ogée évoque ses années militaires et date son entrée dans les Ponts et Chaussées de 1753, date que confirment plusieurs de ses lettres («depuis n années au service de la province...»)<sup>47</sup>. On le trouve en 1755 *réviseur*<sup>48</sup> sur la route de Nantes à Ingrandes, puis avec la restructuration du service en 1757, sous-ingénieur au département de Nantes, aux appointements de mille livres annuelles<sup>49</sup>. C'est

<sup>42</sup> Voir notre notice accompagnant la réédition du *Plan de la ville de Nantes et de ses fauxbourgs*, Nantes, Arch. mun. Nantes et Éditions Memo, 1995.

<sup>43</sup> FOURNIER, Pierre-Nicolas, Paris 1747, Nantes 1810, inspecteur-voyer de la ville de Nantes de 1791 à 1810 ; auteur d'une *Histoire lapidaire de Nantes et des Antiquités de Nantes* restées manuscrites (Bibl. mun. Nantes).

<sup>44</sup> Arch. dép. Aisne, collection du greffe, Chaourse 1 E 177/2.

<sup>45</sup> LE BOYER, J., biographie de Jean-Baptiste Ogée, *Le Lycée armoricain*, 4<sup>e</sup> volume, 19<sup>e</sup> livraison, année 1824.

<sup>46</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 88.

<sup>47</sup> Seul un auteur retient la date de 1748 (JAMAUX, Alfred, «La cartographie bretonne», dans *La Bretagne des savants et des ingénieurs, 1750-1825*, Rennes, éditions Ouest-France, 1991, p. 41-44), lequel par ailleurs rétablit la profession du père d'Ogée à sa naissance.

<sup>48</sup> Le règlement du 26 décembre 1756 précise que les réviseurs (dont les fonctions peuvent être assimilées à celles des conducteurs de travaux) doivent connaître le toisé, la planimétrie, le nivellement, la façon de régler les pentes dans les montagnes et de construire les chemins avec solidité. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2267.

<sup>49</sup> Rapport du 10 février 1757 sur le choix des ingénieurs et sous-ingénieurs : «Outre tous les sujets ci-dessus, l'on trouve parmi les réviseurs des gens qui savent passablement dessiner tels que x, y, Ogée. Cet homme fait même un excellent sujet...». *Ibid.*, C 4725.

la période où le duc d'Aiguillon<sup>50</sup>, commandant en chef en Bretagne, conduit, avec le développement du réseau routier, la réorganisation des grands chemins de la province sur le modèle des Ponts et Chaussées de France, chaque département territorial dirigé désormais par un ingénieur en chef assisté d'un ou plusieurs sous-ingénieurs. Les fonctions de sous-ingénieur d'Ogée ne semblent pas l'avoir trop occupé, puisqu'il peut se livrer en même temps à son travail de cartographie qui seul l'occupera entre 1768 et 1772. Si l'on en croit l'ingénieur en chef à Nantes Groleau qui en 1768 n'estime pas nécessaire le remplacement d'un de ses sous-ingénieurs promu à Quimper, Le Forestier et Ogée suffisent amplement à la tâche, n'étant occupés qu'une moitié de l'année pour les campagnes de travaux, et ne faisant rien au cabinet pendant la mauvaise saison. Il est vrai qu'on lui propose, si David n'était pas remplacé, de toucher à son profit une partie des appointements affectés au troisième sous-ingénieur au département de Nantes<sup>51</sup>. La place sera cependant remplie et Ogée qui brigua un poste d'ingénieur en chef qu'il n'obtiendra pas<sup>52</sup>, se fait reconnaître en 1769 comme «ingénieur-géographe des États de Bretagne». En 1773, il est sorti des cadres, avec une pension de retraite de sous-ingénieur de cinq cents livres annuelles. Dès lors, il se consacre à la publication de son volumineux *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* en quatre tomes (1778-1780). Jean-Baptiste Ogée meurt le 4 janvier 1789, alors qu'il travaillait dit-on à une histoire de Nantes qui n'a pas été retrouvée<sup>53</sup>. Il a fait souche d'architectes à Nantes : son fils Jean-François (1761-1845), formé dans les Ponts et Chaussées de Bretagne, sera conservateur des bâtiments civils du département de Loire-Inférieure (Loire-Atlantique) ; Félix-François (1790-1837), fils du précédent, élève de l'École polytechnique, sera architecte-voyer de la

<sup>50</sup> VIGNEROT DU PLESSIS DE RICHELIEU, Armand, duc d'Aiguillon (1720-1788), commandant en chef en Bretagne de 1753 à 1768, ministre des Affaires étrangères de Louis XV de 1771 à 1774.

<sup>51</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2268.

<sup>52</sup> Quand David, sous-ingénieur à Nantes, est nommé ingénieur en chef à Quimper, Ogée tente sa chance auprès de l'intendant (lettre du 26 novembre 1768) : «Comme la place que vous occupez et plus encore le zèle et les lumières que vous y faites paraître, vous rendent le protecteur né de tous les talents utiles, je prends la liberté de vous présenter une seconde carte que j'ai travaillée avec beaucoup plus de soin que la première. Puissiez vous M<sup>gr</sup>, y voir partout l'ardeur avec laquelle j'ai toujours tâché de remplir les ordres qui m'ont été prescrits, j'ai parcouru tout le pays dont elle vous offre l'image en portant dans mon cœur l'envie de me rendre de plus en plus digne de votre protection. Votre justice, votre bonté, M<sup>gr</sup>, me font espérer que j'en sentirai bientôt les effets. Serais-je le seul qui n'éprouvât pas la douce influence de votre administration ? Quelque chose qui m'arrive, M<sup>gr</sup> je formerai sans cesse des vœux pour votre conservation et votre bonheur et je me ferai gloire d'être toute la vie avec un très profond respect, M<sup>gr</sup>, votre très humble et très obéissant serviteur.» La réponse du comte d'Agay sera expéditive (lettre du 2 décembre 1768) : «Vous pouvez compter que, s'il se présentait quelqu'occasion favorable pour votre avancement, je la saisirai volontiers.» *Ibid.*

<sup>53</sup> MAILLARD, E., *L'art à Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie des Imprimeries Réunies, 1888.

ville de Nantes ; enfin, les deux fils de ce dernier, Émile-Aldolphe (1826-1879) et Alphonse (1828-...), élèves de l'École des beaux-arts de Paris, seront architectes à Nantes.

### *Les cartes et l'atlas itinéraire de Bretagne*

La bibliothèque municipale de Nantes conserve deux cartes manuscrites qui se rapportent aux ponts et chaussées de Bretagne : datée de 1767, une *Carte itinéraire de la province de Bretagne dressée par le sieur Ogée, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées* qui apparaît comme l'original de la carte itinéraire gravée de 1768 (figure 3), et une carte ni signée ni datée, *Carte des ponts et chaussées de Bretagne, divisés en ses neuf départements*, vraisemblablement un peu antérieure (figure 4)<sup>54</sup>. Cette carte qui ne semble pas devoir être attribuée à Ogée (la graphie des noms de lieux diffère de celle des cartes qu'il signe), est dédiée au duc d'Aiguillon, l'initiateur de la réforme de 1757 qui créait sept départements, avant que le nouveau règlement de 1763 n'en subdivisât deux. Le commandant en chef n'est pas nommé mais ses armes sont représentées dans un cartouche maladroitement esquissé au crayon, assorties d'un texte lourdement laudateur : «Grand dans la guerre et dans / la paix, Favori de Minerve, enfant de la / Victoire, Adoré des Bretons,

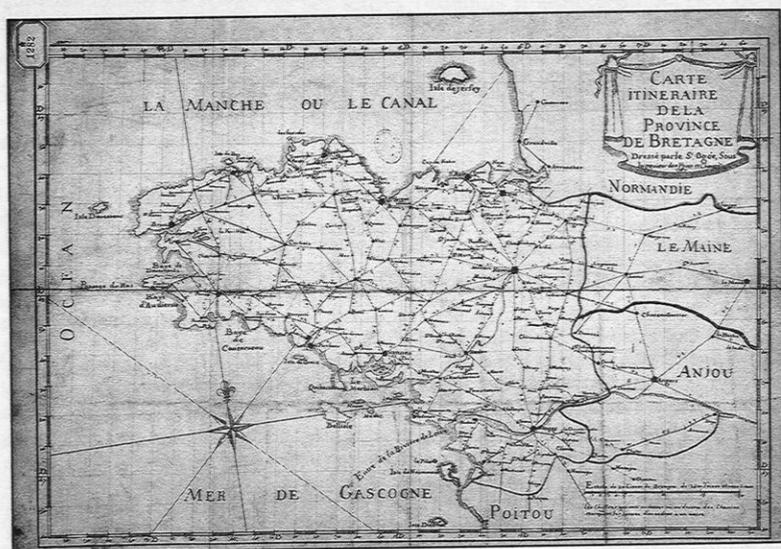


Figure 3 : *Carte itinéraire de la Province de Bretagne*, Ogée, 1767 (carte manuscrite).  
Bibliothèque municipale de Nantes, Cb 1.

<sup>54</sup> Bibl. mun. Nantes, Cb 1.



Figure 4 : Carte des Ponts et Chaussées de Bretagne divisée en ses neuf départements, s.n., s.d. (carte manuscrite).

Bibliothèque municipale de Nantes Cb 1

Redouté / des Anglais. De la Bretagne, AM / C'est le Théâtre de ta gloire / C'est le tableau de tes Bienfaits», référence à ses succès dans la guerre de Sept Ans, notamment la bataille de Saint-Cast de 1758. Si les nécessités de la guerre avaient été l'occasion de développer le réseau routier, le travail s'était poursuivi pour les besoins du commerce sous l'autorité du duc, malgré les obstacles de procédure mis à son action par les États jaloux de leurs prérogatives sur les grands chemins. La lutte sans merci qui opposa à ce représentant du pouvoir royal, aux visées trop réformatrices à leurs yeux, le parlement et les États de Bretagne inquiets d'une augmentation de la pression fiscale, devait aboutir à sa démission en 1768. Il conservait cependant la lieutenance générale du Comté nantais acquise en 1753. C'est ainsi que les deux cartes gravées qu'Ogée présente aux États de 1768, peuvent être, l'une, la carte itinéraire de la province, sans dédicace, l'autre, la carte du Comté nantais, dédiée au duc d'Aiguillon. Cependant, même si les documents n'en portent pas trace, une telle dédicace arrivant si tard ne pouvait manquer d'offusquer les États qui venaient, avec le parlement, de remporter la guerre ouverte contre le commandant en chef.

La carte manuscrite des ponts et chaussées de la province distinguait par la couleur les routes et chemins selon leur largeur réglementaire,

54 pieds (17,50 m), 40 pieds (13 m), 32 pieds (10,40 m) et 24 pieds (7,80 m) et intégrait quelques routes en projet. Les distances de lieu à lieu – exprimées en lieues de Bretagne de 2 400 toises (4 675 m) – diffèrent de celles de la carte itinéraire d'Ogée de 1767-1768. De facture très simple et à petite échelle, celle-ci donne schématiquement le tracé des chemins de point en point ; une feuille de 35 cm sur 50 cm suffit à toute la province<sup>55</sup>. Le rendu d'une nouvelle édition de la carte itinéraire en 1771 (figure 5)<sup>56</sup>, est encore simplifié, avec la suppression des hachures qui esquissaient le relief des côtes et des mouchetures qui identifiaient le cours des rivières. Mais Ogée y a affiné le calcul des distances.

Cette dernière carte fait suite à l'*Atlas itinéraire de Bretagne* en vingt planches publié par Ogée en 1769<sup>57</sup>. À des échelles bien supérieures à celles des cartes itinéraires – l'échelle diffère pour chaque planche –, l'atlas se présente comme un instrument très utile au voyageur qui y trouve non seulement le tracé des grands chemins et les lieux traversés, mais également les «objets remarquables» situés de part et d'autre, sur une largeur d'environ deux kilomètres et demi, bourgs, villages, châteaux, abbayes et chapelles, calvaires, tours de garde des côtes, moulins, lacs, étangs et forêts... et aussi cabarets sur certaines planches (particulièrement les planches IX et X sur les routes de Nantes à Vannes, ou celles de Saint-Nazaire à Guérande et à La Roche-Bernard), alors que la plupart en sont exemptes (figure 6). Plutôt que d'un état réel des implantations, il semble s'agir d'un flou entretenu dans la définition des objets remarquables, soit que les relevés aient été faits par Ogée lui-même avec des variations d'intérêt dans le temps qu'ont duré ses travaux, soit qu'il ait travaillé à partir de données fournies par ses homologues des divers départements des Ponts et Chaussées de Bretagne, sans cadre précis préalablement défini. Contrairement aux cartes qui restituent le territoire cartographié dans un espace plus vaste et le recalent sur le globe terrestre par rapport aux points cardinaux et aux latitudes et longitudes, les tracés itinéraires d'Ogée, gradués en lieues, s'inscrivent librement sur les planches, libres de toute autre contrainte que la dimension du papier. L'objet d'un tel atlas n'est pas la

<sup>55</sup> CARTE ITINÉRAIRE / DE LA / PROVINCE / DE BRETAGNE, / Dressée par le S<sup>r</sup> Ogée, Sous-Ingénieur / des Ponts et Chaussées. / Se trouve Chez la V<sup>ve</sup> Vatar a Nantes. 1768.

<sup>56</sup> Carte Itinéraire de la / Province de Bretagne / Dressé par le sieur Ogée, / Ingénieur-Géographe de la Province / Cette Carte se trouve a Nantes chès l'Auteur / Avec privilège du Roi 1771. Gravée par Bonnet, imprimée par J.-B. Dutertre, cette carte est sensiblement à même échelle que celle de 1768, mais légèrement plus petite, les marges en Poitou, Anjou, Maine et Normandie ayant été resserrées. Bibl. mun. Nantes, Db 8.

<sup>57</sup> Atlas itinéraire de Bretagne contenant les cartes particulières de tous les grands chemins de cette province avec tous les objets remarquables qui se rencontrent à une demie lieue à droite et à gauche. Dédié à Nosseigneurs les États de Bretagne par leur très humble et très obéissant serviteur Ogée, ingénieur des Ponts et Chaussées. 1769. Gravé par Nyon, Beauvais script. Cet atlas se trouve à Paris chez Merlin Libraire rue de la Harpe, avec privilège du roi. Vingt planches de 25 cm x 55 cm, plus une planche générale. Bibl. mun. Nantes, 48125\*.

connaissance du territoire dans sa globalité et ses rapports, mais plus prosaïquement d'aider le voyageur à se déplacer de lieu en lieu, de point en point. Archaïque en regard de la cartographie territoriale en développement, la carte itinéraire demeure un outil pratique sans doute apprécié des non initiés pour sa facilité de lecture et d'usage.

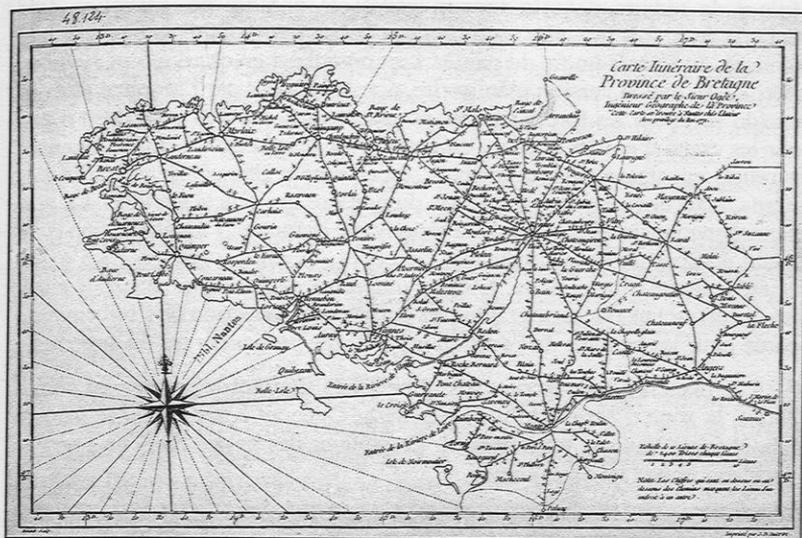


Figure 5 : Carte itinéraire de la Province de Bretagne, dressée par le Sieur Ogée  
Ingénieur-Géographe de la Province, 1771.  
Bibliothèque municipale de Nantes, Db 8.

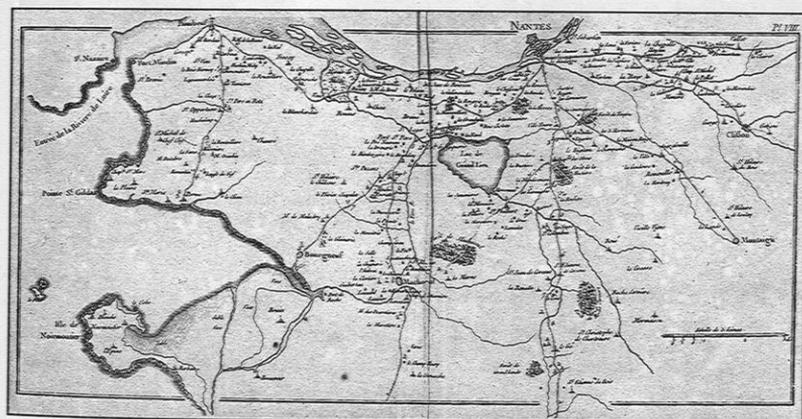


Figure 6 : Atlas itinéraire de Bretagne, Ogée, 1769, planche VIII.  
Bibliothèque municipale de Nantes, 48125\*.

Ogée avait annoncé un atlas en quarante-cinq planches ; la bibliothèque municipale de Nantes conserve un recueil de quarante-six planches manuscrites, relié ultérieurement (figure 7)<sup>58</sup>. L'échelle est unique, 5,4 centimètres pour une lieue, et chaque planche souvent assortie de volets repliables figure une ou deux routes. Le regroupement des routes en réseaux a permis à l'ingénieur de réduire dans la version gravée le nombre des planches dont l'échelle deux fois moindre varie de deux à trois centimètres pour une lieue, en raison du format unifié du papier. La gravure est en outre moins riche en information que la version manuscrite, non seulement par l'absence de couleur (du vert pour les forêts, du rose pour les villes, du bleu ou du vert d'eau pour les cours d'eau et l'océan, du jaune pour les chemins) et de l'esquisse du relief, encaissement des rivières, escarpement des côtes, précarité des estrans, mais encore par la réduction du nombre des objets signalés. La graphie est encore simplifiée, seule la toponymie demeure, l'identification d'un certain nombre de lieux (châteaux, chapelles, moulins, cabarets...) n'ayant pas été retenue à la gravure. L'*Atlas itinéraire de Bretagne* apparaît ainsi, plus qu'un archaïsme cartographique, comme une sélection de l'information opérée pour les besoins de l'édition et un usage particulier du document.

Les planches manuscrites les plus riches figurent les routes du comté nantais, la zone d'action du sous-ingénieur Ogée, et à une moindre mesure le diocèse de Vannes, territoires où l'ingénieur développe dans un premier temps son travail de cartographe.

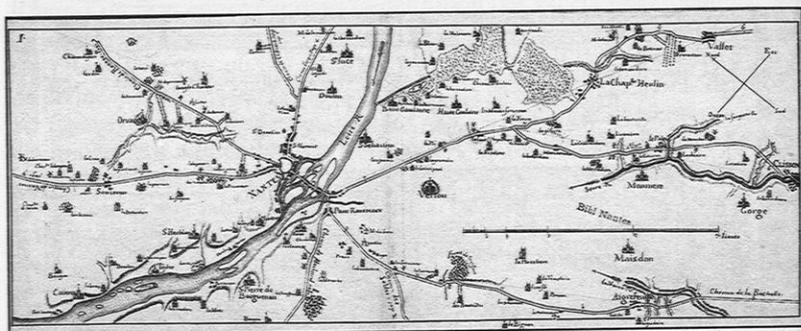


Figure 7 : Planche 1 du manuscrit de l'atlas itinéraire d'Ogée.  
Bibliothèque municipale de Nantes, ms 2271.

### *La carte géométrique du Comté nantais*

De belle facture, la carte du Comté nantais de 1768 est voulue comme une *carte géométrique*, une carte dressée dans l'objectif premier de donner

<sup>58</sup> Bibl. mun. Nantes, ms 2271. Le frontispice gravé de l'atlas itinéraire de 1769 est relié avec ce recueil factice. La date de 1745 inscrite au XIX<sup>e</sup> siècle en tête du manuscrit doit être repoussée d'une vingtaine d'années.

la position des lieux les uns par rapport aux autres. Les éléments dits *topographiques*, le cours des rivières, les lignes de crête, les routes, les forêts..., ainsi que la *nomenclature* sont des accessoires ajoutés à la carte géométrique pour en faciliter l'usage et lui donner de l'agrément, amorce d'une *description* du territoire. Elle prend pour origine le méridien de Paris, plaçant Nantes à  $3^{\circ} 53' 48''$  de longitude, et  $47^{\circ} 13' 7''$  de latitude. La carte itinéraire de 1767-1768 prenait encore pour origine le méridien de l'île de Fer, la plus occidentale des îles Canaries, que l'on donnait au XVII<sup>e</sup> siècle comme l'extrême ouest de l'Europe, officiellement fixé en 1634 par ordonnance de Louis XIII comme méridien origine. Le méridien origine de Paris avait été choisi pour la carte de France corrigée par La Hire et Picard publiée en 1693, mais avait mis quelque temps à être généralement retenu par les cartographes. Les congrès géographiques internationaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle demanderont une unification des usages, la conférence de Washington de 1884 proposant le système des fuseaux horaires établi à partir du méridien de Greenwich. Le système ne sera adopté en France qu'en 1911, et, trois ans plus tard, les documents nautiques français sont référés au méridien de Greenwich<sup>59</sup>.

Inscrite dans un cadre rectangulaire, la carte d'Ogée déborde largement les limites du Comté nantais – légèrement plus petit que le diocèse de Nantes qui contient Champtoceaux et sa châellenie appartenant à l'Anjou (figure 8). Elle inclut une bonne partie de celui de Vannes, à l'instar de la carte de l'évêché de Nantes de Guillaume de Lambilly, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. Ce jésuite, professeur d'hydrographie à Nantes de 1684 à 1692<sup>61</sup> aurait pu disposer de la carte de l'Académie de 1693 et de sa figuration des côtes. Cependant le tracé qu'il en fait est notablement plus simple que celui que donnera Ogée, à une plus grande échelle il est vrai. Autre différence, la carte du jésuite monte beaucoup plus au nord, dans l'actuel département du Morbihan, l'auteur n'ayant pas résisté au plaisir d'y placer Lambilly, à plus de  $48^{\circ}$  de latitude nord, alors qu'Ogée qui n'a pas ce souci, limite la sienne à  $47^{\circ} 54'$ . Il est vrai que Guillaume de Lambilly annonçait les cartes à venir des autres évêchés bretons dans le cartouche où il décrit sa méthode. La limite nord de la carte d'Ogée est donnée par le point extrême du diocèse de Nantes, Soulvache, à la limite

<sup>59</sup> LAGARDE, Lucie, «Histoire du problème du Méridien origine en France», *Revue d'histoire des sciences*, 1979, p. 289-304.

<sup>60</sup> *Carte de l'évêché de Nantes dédiée à Mgr l'illustrissime et révérendissime Messire Gilles de Beauveau, Evêque de Nantes, Par son très humble et très obéissant serviteur G. de Lambilly, jésuite, professeur d'hydrographie. A Paris chez le Sr Jaillot, Géographe du Roy. 169.* La carte sera rééditée par Jaillot en 1706. Bibl. mun. Nantes, Dc 1 et 37489.

<sup>61</sup> CANAL, Séverin, *La Compagnie de Jésus au diocèse de Nantes sous l'Ancien Régime (1663-1762)*, Nantes, Aux Portes du Large, 1946.



du diocèse de Rennes. Les frontières entre la Bretagne et les provinces voisines, Poitou et Anjou, ainsi qu'entre les évêchés bretons sont figurées par des pointillés.

Entre les évêchés de Nantes et Vannes, la frontière suit à partir de Langon le cours de la Vilaine. Si l'emprise du Comté nantais est proche de celle du département de Loire-Atlantique actuel, les marges ne correspondent pas exactement. Ainsi, Cugand, La Bruffière, La Bernardière, aujourd'hui en Vendée, appartiennent au Comté nantais – et donc à la Bretagne –, de même que Saint-André-Treize-Voies et au sud de Legé Grand-Landes et Saint-Étienne-du-Bois. Plus à l'ouest, toute une partie du *marais breton*, de La Garnache à l'île de Bouin, constitue les marches de Bretagne. Au nord-est, Villepot et Noyal-sur-Brutz relèvent de l'évêché de Rennes.

Outre la carte des côtes de 1693, Ogée a disposé de la carte des triangles de Maraldi et Cassini de Thury publiée en 1744, avec notamment trois chaînes raccordées de triangles le long des côtes, sur le cours de la Loire et sur le cours de la Vilaine qui fixaient géométriquement de nombreuses positions dans le Comté nantais. Dans des éditions ultérieures, une chaîne de triangles complémentaire traverse la Bretagne. À l'intérieur des triangles et au delà, l'ingénieur observe la position des objets se détachant dans le paysage par des points hauts, clochers des églises et abbayes, moulins à vent, voire tours des châteaux. La hiérarchie des lieux indiqués est exprimée non seulement par les symboles, mais également par les caractères de la nomenclature : majuscules pour les villes, minuscules grasses pour les bourgs, minuscules maigres pour les villages et lieux de moindre importance. Les symboles sont assez proches de ceux de la carte de Cassini dont les premières planches ont paru une dizaine d'années auparavant. Ceux de la carte de Bretagne de 1771 en différeront. Ogée y offrira une légende qui ne lui a pas paru nécessaire dans la carte du Comté nantais. Sans doute ces éléments sont-ils plus du ressort du graveur que du cartographe. Différents symboles graphiques qui enrichissent la carte, donnant de la matière aux territoires figurés, indiquent les bancs de sable, les estrans, les marais, les marais salants, les forêts, les lignes de crêtes, les vallées des rivières, à la fois éléments topographiques et sources de l'économie locale. Quelques autres ressources économiques sont signalées, les tourbières de Brière, «Marais d'où l'on tire des Mottes<sup>62</sup>», la mine de charbon de terre de Montrelais au nord de Varades et celle du château de Montejean, près de Saint-Florent-le-Vieil. Les villes sont représentées par l'hexagone d'une enceinte, cantonné de tours pour les grandes villes. La vision cavalière retrouve ses droits pour la symbolisation des bourgs identifiables par les clochers surmontés d'une croix, des châteaux repérables par une tour, des abbayes dont les clochers sont surmontés d'une crosse, des chapelles sommées d'une simple croix, des mou-

<sup>62</sup> La carte de Bretagne indiquera : «Marais de Montoire où l'on tire des Mottes à Brûler» ; Lambilly donnait : «Marais d'où l'on tire des mottes à brusler».

lins avec leurs ailes croisées et des simples villages représentés par un modeste édifice. On peut noter encore quelques auberges et cabarets, un édifice du même type assorti d'une enseigne pendante, sur les routes de Vannes à La Roche-Bernard, à Redon et à Locminé, ou de part et d'autre de Nozay sur la route de Nantes à Rennes, selon toute vraisemblance des lieux où l'ingénieur a plus longuement séjourné. On trouve encore un cabaret, isolé, près de Saint-Nazaire, et un autre au nord d'Ancenis, près de la route sur laquelle Ogée a commencé sa carrière. À signaler encore parmi les éléments *topographiques*, le gibet d'une justice entre Vannes et Redon, une autre symbolisée par une potence entre Saint-Nazaire et Guérande et le calvaire de Pontchâteau sur sa colline. Le bac qui permet de traverser la Vilaine à La Roche-Bernard pour rejoindre Vannes, n'est pas représenté, mais simplement indiqué<sup>63</sup>. Les routes ou grands chemins qui joignent les localités les plus importantes sont représentées de deux façons, les routes secondaires par un double trait ponctué tandis que l'interligne des routes principales est rempli d'une trame de points qui peut connoter une idée d'empierrement. La carte oscille ainsi entre l'abstraction de la géométrie et le réalisme normalisé de certains symboles.

La recherche d'une facilité universelle de lecture s'exprime en outre par les quatre échelles graphiques que donne l'auteur. La première, de 5 lieues marines de 20 au degré, peut s'adresser aux navigateurs qui ont l'habitude d'utiliser cette mesure, quoique les cartes des côtes leur soient plus utiles. L'échelle en lieues de Bretagne de 2 400 toises s'adresse à l'usage local, et les deux autres en lieues de 25 au degré et de 2 000 toises s'adressent au public national. Les cartes itinéraires n'étaient données qu'en lieues de Bretagne, mais l'échelle était moins nécessaire à la lecture car Ogée marquait les distances de lieu en lieu. La carte géométrique de Bretagne de 1771 ne donnera plus que des échelles en lieues de Bretagne de 2 400 toises et lieues de France de 2 000 toises<sup>64</sup>.

Ce qui frappe de prime abord à la vue de la carte du Comté nantais, c'est l'importance des rivières et la très grande ramification des cours d'eau, que le mode de représentation fait paraître très encaissés, comme sur les cartes de Cassini, effet renforcé pour les exemplaires rehaussés de couleurs (figure 9). Un tel document ramène inévitablement aux projets de navigation intérieure de la province. N'oublions que le contrat passé vingt ans plus tôt avec Le Roy, stipulait que le géographe devait commencer à lever les secteurs où Kersauson

<sup>63</sup> Le premier pont suspendu est mis en service en 1839.

<sup>64</sup> Une carte itinéraire de Bretagne de l'an VIII de Dezauche, successeur de Guillaume Delisle et de son gendre Philippe Buache, avec la nouvelle division en départements, reprend, outre la lieue commune de France de 25 au degré, la lieue marine de 20 au degré et ajoute une autre échelle en lieues d'une heure de chemin, de 22 1/2 toises au degré. Les longitudes sont données, en marge haute sur le méridien origine de l'île de Fer, en marge basse sur le méridien origine de Paris. Bibl. mun. Nantes, Cb 5.

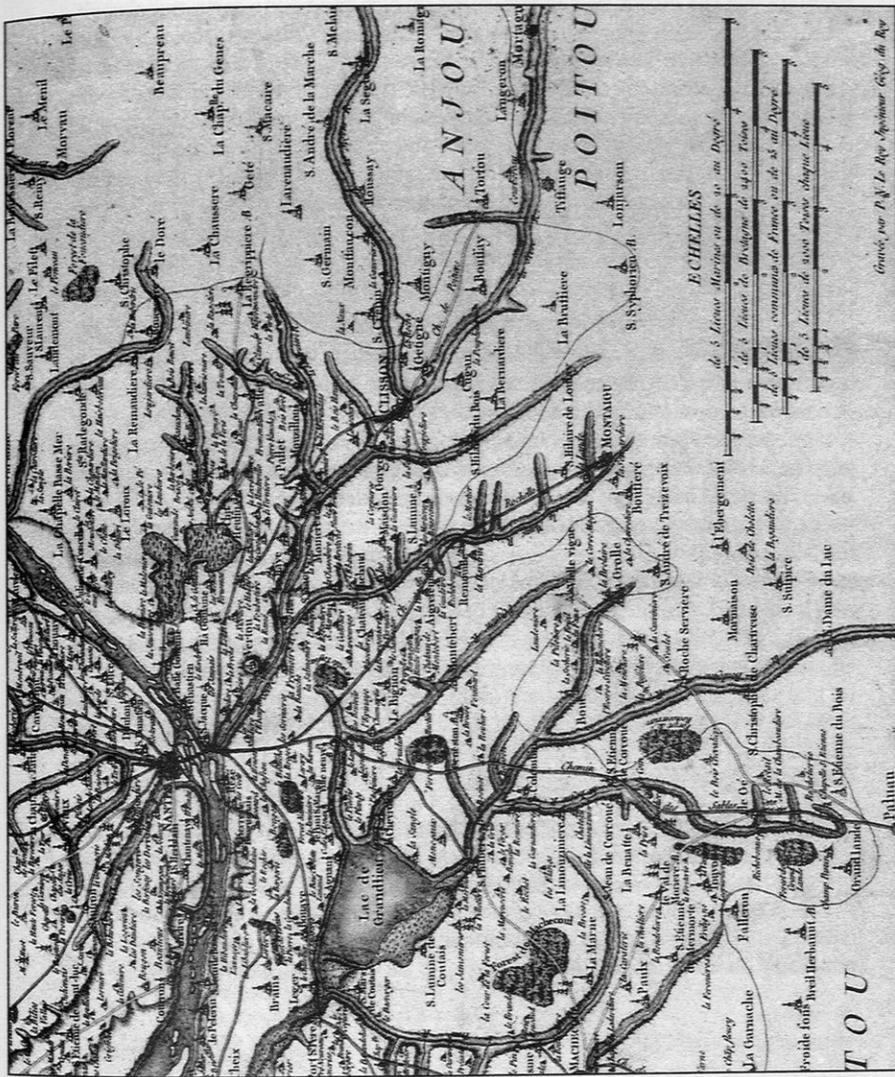


Figure 9 : Carte géométrique du Comté nantais, Ogée, 1768, détail.Nantes, Musée du château des ducs de Bretagne

avait proposé en 1746 d'ouvrir des canaux de liaison. Le Roy avait commencé ses levés dans le Comté nantais et l'évêché de Vannes, avant de se consacrer une année à la recherche des meilleurs points de liaison, tant du point de vue des distances que pouvaient révéler une bonne carte, que des différences de niveau. Quand Ogée publie sa carte en 1768, trois ans seulement ont passé depuis le second mémoire de Kersauson. Un réseau de rivières navigables et de canaux y transparaît virtuellement..., mais il faudra attendre l'Empire pour que soient mis en place les moyens techniques, administratifs et financiers d'une intervention de cette ampleur sur le territoire. La carte n'en demeure pas moins en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'outil préalable de la transformation de l'espace. Catherine Bousquet-Bressolier a très bien montré comment l'évolution de la représentation topographique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est liée à celle du dogme de l'imitation de la nature hérité de l'âge classique, d'une nature idéale à une nature mesurable, puis à une nature dominée<sup>65</sup>. Homme pratique, Ogée, s'il n'en mesure pas la portée, s'inscrit cependant dans ces courants.

Les cartes d'Ogée sont dressées sur la grille des longitudes et latitudes et peuvent, comme la carte de France de 1744, se passer de rose des vents. Ce n'est cependant pas le cas et Ogée n'omet pas d'en placer, mais désaxées par rapport aux méridiens. Ceux-ci indiquent le nord géographique, tandis que les roses des vents indiquent le nord magnétique. Elles étaient traditionnellement utilisées comme élément décoratif. La carte doit encore se présenter comme un tableau, sans vides. La rose des vents de la carte du Comté nantais, très sobre, meuble l'angle supérieur droit, ce qui permet à Ogée de ne pas amorcer la carte d'Anjou, et établit l'équilibre avec les échelles placées dans l'angle inférieur, en Poitou. Le sud de l'évêché de Vannes vient naturellement occuper l'angle supérieur gauche, tandis que l'océan laisse place à un cartouche d'esprit rocaille largement déployé, consacré moins à des informations sur la carte elle-même qu'à un hommage au duc d'Aiguillon, lieutenant-général au Conté nantais et depuis peu démissionnaire de son commandement en chef quand Ogée présente sa carte aux États de 1768.

Contrairement à l'usage pour des cartouches de ce type, celui-ci n'est pas signé. Peut-être faut-il en déduire qu'il est de la main du graveur de la carte, un certain P.-N. Le Roy, ingénieur-géographe du roi, qui signe en bas à droite. Ce Le Roy n'est pas connu pour d'autres cartes. La Bibliothèque nationale de France conserve seulement, sous une attribution éponyme, une maquette du château de Bellevue<sup>66</sup>. P.-N. Le Roy n'est pas un graveur qui

<sup>65</sup> BOUSQUET-BRESSOLIER, Catherine, «De la «peinture géométrale» à la carte topographique, évolution de l'héritage classique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle», dans *L'œil du cartographe*, Paris, C.T.H.S., 1995.

<sup>66</sup> *Relief circulaire du Château et jardins de Bellevue, levé et exécuté par P. N. Le Roy, ingénieur et pensionnaire du Roi, gentilhomme servant de M<sup>gr</sup> le comte d'Artois. 1777.* BNF, département des cartes et plans Ge A 274.

fait commerce de cartes géographiques comme nombre d'entre eux, comme notamment Jean Lattré chez qui la carte d'Ogée est en vente pour deux livres huit sols<sup>67</sup>. On ignore quel fut le tirage initial, sachant seulement qu'Ogée en distribua cinq cents exemplaires aux États de 1768.

#### *La carte géométrique de la province de Bretagne*

L'atlas itinéraire de 1769 est dédié aux États qui avaient, lors de leur tenue de 1768, voté les fonds pour la gravure et accepté la dédicace que leur proposait Ogée. Ils lui accordaient 2 400 livres pour le faire graver et distribuer à l'assemblée suivante et, accédant à sa requête d'être reconnu comme ingénieur-géographe de la province et déchargé de toute autre tâche, des émoluments de 2 000 livres annuels sur les fonds des grands chemins pour deux années seulement, pour lever une *Carte géométrique de la province de Bretagne*<sup>68</sup>. Ogée soulignait l'insuffisance de ses deux cartes précédentes qui ne pouvaient satisfaire à la curiosité de ceux qui voyagent hors du Comté nantais<sup>69</sup>. Le bureau du commerce et des ouvrages publics, au chapitre «Arts et métiers et établissements utiles» de son rapport, soutenait la proposition de l'ingénieur en ces termes : «Toutes les cartes de Bretagne connues du public sont peu exactes, et l'on sent combien il serait utile d'en avoir une qui n'eût pas ce défaut et fût détaillée. Celle que le S<sup>r</sup> Ogée se propose de perfectionner sera peu dispendieuse pour les États puisqu'il ne s'agit que de lui assurer pendant deux ans des appointements et de faire quand elle sera parfaite les frais de gravure et d'impression. Le sieur Ogée est déjà connu par la carte géométrique du comté nantais et par la carte itinéraire de Bretagne. Son atlas de toutes les routes de la province deviendra très utile en le rendant public...»

Si Ogée a pu parcourir toute la Bretagne en deux ans, la gravure qu'il entend superviser à Paris demande du temps supplémentaire. Il tient à suivre personnellement les opérations, pour éviter d'avoir, comme pour l'atlas, à insérer des *errata*. Dans leur assemblée suivante les États prolongent le délai de deux nouvelles années, reconduisant les appointements de l'ingénieur-géographe, et lui laissent l'exploitation commerciale de la carte<sup>70</sup>. La carte de Bretagne (figure 10) leur revenait ainsi à 4 000 livres,

<sup>67</sup> «Le sieur Lattré, Graveur Ordinaire de Monseigneur le Dauphin, rue Saint-Jacques ... vient de mettre au jour une nouvelle carte du Comté Nantois, levée géométriquement par M. Oger, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées du même Comté.» *Gazette de France* du 24 octobre 1768. Annonce signalée par le marquis de Granges de Surgères, *Les artistes nantais, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Nantes, 1898.

<sup>68</sup> Délibération des États de Bretagne du 20 février 1769. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 449.

<sup>69</sup> Requête d'Ogée. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4923.

<sup>70</sup> Délibération des États de Bretagne du 13 décembre 1770. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 450.

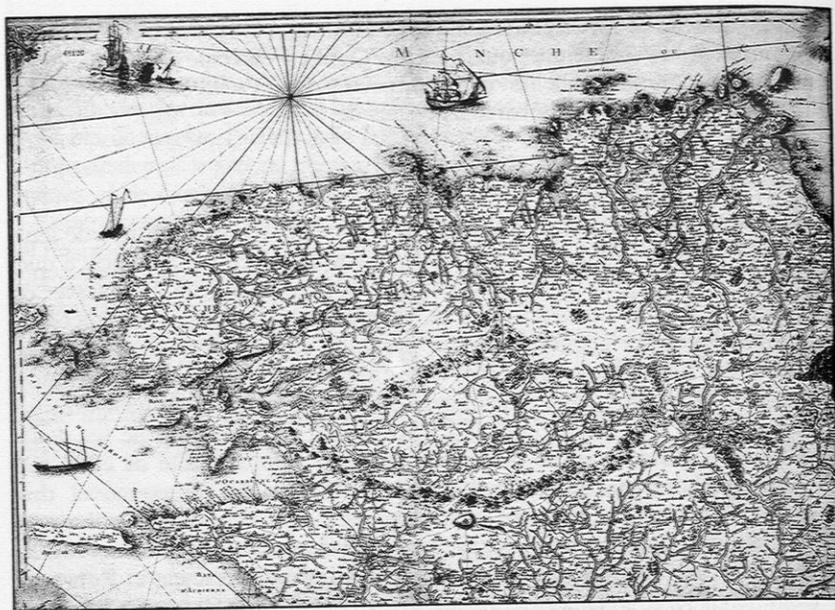


Figure 10 : Carte géométrique de la Province de Bretagne, Ogée, 1771,  
planche 1 (haut gauche).  
Bibliothèque municipale de Nantes, Ab 2.

plus une somme équivalente qu'ils voteront à la session de 1772 pour la gravure et la fourniture de cinq cents exemplaires<sup>71</sup>, somme totale de 8 000 livres sans commune mesure avec ce qu'avaient demandé les Delisle, Le Roy ou Cassini, ou de ce qu'obtiendra la Société de la carte de France en 1781. Il est vrai que la carte d'Ogée, dressée en quatre planches, est à bien plus petite échelle que la carte de Cassini, environ 1/226 000 pour 1/86 400, soit deux fois et demie moindre, une échelle sensiblement égale à celle de la carte du Comté nantais à 1/212 500 – environ une ligne pour deux cent cinquante toises, quand Cassini avait choisi une ligne pour cent toises. À cette échelle, moins de positions étaient à déterminer géométriquement, mais l'étendue du territoire à parcourir restait la même.

Ogée avait escompté continuer à percevoir ses émoluments de sous-ingénieur (1 000 livres annuelles), quoiqu'il fût déchargé des obligations y afférentes comme le soulignent les commissaires des États qui s'y opposent. Il ne dut qu'à l'appui du commandant en chef qu'ils lui fussent continués,

<sup>71</sup> Tenue des États de 1768, rapport du bureau du commerce et des ouvrages publics. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3164. Délibération des États de Bretagne du 8 janvier 1773. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 451.

malgré la longue réticence des commissaires qui s'appuyaient sur la requête d'Ogée demandant à être déchargé de ses obligations initiales pour pouvoir se consacrer entièrement à ses nouvelles activités d'ingénieur-géographe : « Quoique je trouve cette réponse peu propre à encourager cet artiste, quoiqu'il me paraisse à craindre que le défaut de secours et de moyens suffisants le mettent dans l'impossibilité de remplir la tâche qu'il s'est imposée, je lui donne connaissance de l'avis de MM. les commissaires...<sup>72</sup> ».

Les lettres et requêtes qu'Ogée adresse aux États, à l'intendant d'Agay, au nouveau commandant en chef, le duc de Duras, toujours flatteur et suppliant, mais pouvait-il en être autrement d'un homme de sa condition cherchant à obtenir la reconnaissance de ses mérites et la rétribution de ses travaux, font état de ses avances financières incompatibles avec la médiocrité de sa fortune et de ses difficultés à pouvoir répondre à sa mission sans argent ; épuisé par la gravure de ses deux cartes en 1768 – il a offert cinq cents exemplaires de chacune aux membres des États, sans la gratification qu'il attendait en retour, auxquels il faudra ajouter trois cents atlas donnés en 1770 au delà des cinq cents prévus, perte qu'il estimera à 6 600 livres<sup>73</sup> –, il est obligé d'emprunter de l'argent, de louer ou d'acheter à crédit cheval et matériel (un *graphomètre à lunette* en mai 1769)<sup>74</sup>. Ogée passe l'année 1771 à Paris où il s'occupe de la gravure de sa carte, gravure qui lui coûtera 4 500 livres (il n'en percevra que 4 000 en 1773) auxquelles il faut ajouter les 900 livres employées à graver une seconde carte à échelle réduite, en une feuille, qu'il dédiera au duc de Duras<sup>75</sup>. Et en novembre 1771, il est en

<sup>72</sup> Lettre du commandant en chef à l'intendant du 9 décembre 1769. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1320. Par délibération du 28 novembre, la commission intermédiaire avait décidé de ne pas faire suite à la requête d'Ogée qui demandait que ses appointements de sous-ingénieur lui soient continués. *Ibid.* C 4923.

<sup>73</sup> Comme il l'explique dans son mémoire de 1781. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 88. En fait, la délibération du 20 février 1769 disposait qu'Ogée devait fournir « une quantité d'exemplaires suffisante pour être distribués à tous les membres des États et à ceux auxquels ils jugeront à propos d'en donner ». *Ibid.* C 449. Une fois encore, on voit Ogée, plus confiant qu'homme d'affaires avisé, engagé dans des dépenses sans contrat précis.

<sup>74</sup> Pour donner le ton, une lettre du 23 mars à l'intendant nous apprend qu'il a été volé à Saint-Brieuc (où se tenaient les États de 1768), qu'il a dû emprunter 240 livres, qu'il ne possède plus que son envie de travailler. D'autres lettres font état de ses mésaventures, lot commun des géographes en campagne dont l'activité inquisitrice est mal perçue des populations et qui ont maille à partir avec la maréchaussée. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1320. D'autres lettres d'Ogée sont conservées sous la cote C 4922.

<sup>75</sup> *Carte géométrique / de Bretagne / dédiée / à M<sup>sr</sup> le Duc de Duras / pair de France, chevalier des ordres du Roy, / Lieutenant Général de ses Armées, / Premier Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant général du / Comté de Bourgogne, Gouverneur particulier de la Ville et Citadelle de Besançon, Commandant en chef dans la Province de Bretagne / par son très humble et très obéissant serviteur Ogée, Ingénieur-Géographe / et Ingénieur des Ponts et Chaussées. 1771.*

*Cet carte se trouve à Nantes chez l'Auteur. Avec privilège du Roi. Gravé par G.E. Nyon. C.A. Picard Script. Imprimé par J.B. Dutertre. Le cartouche, aux armes de Duras, est dû au graveur Arrivet.*

mesure de faire parvenir le tout aux commissaires des États<sup>76</sup>. «Levée par ordre des États avec approbation du Conseil du Roy, gravée par Nion en 1771, écrite par C.D. Beauvais et J. Dezauche<sup>77</sup>», ornée d'un cartouche qui semble devoir être attribué à Arrivet<sup>78</sup>, la *Carte géométrique de la PROVINCE DE BRETAGNE dédiée et présentée A Nosseigneurs les Etats, Par leur très Humble et très Obéissant Serviteur Ogée, Ingénieur des Ponts et Chaussées et Ingénieur Géographe de la Province* a fait l'objet d'une réimpression en 1990, avec une notice de Jean Pihan<sup>79</sup>. En 1775 paraît une *Carte générale de la province de Bretagne levée géométriquement et assujettie aux observations astronomiques de M<sup>rs</sup> de l'Académie Royale des Sciences, dédiée à Nosseigneurs les États de Bretagne par une société d'ingénieurs* qui se vend à Rennes, que Jean-Pierre Pinot décrit comme une copie servile un peu réduite de la carte dédiée à Duras<sup>80</sup>.

Donnée comme carte *géométrique*, la carte de la province est en fait *chorographique*, description d'un pays, d'un territoire à l'instar des cartes de Cassini. Gravée en quatre planches, la carte de Bretagne d'Ogée est beaucoup plus riche en éléments topographiques que ne l'était la carte du comté nantais, avec une abondance de nomenclature qui rend la lecture moins immédiate, sinon hors des frontières de la Bretagne, où les confins de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou se distinguent par une moindre densité des informations, Ogée descendant rarement au-dessous du bourg ou du château. La Bretagne, donnée dans sa continuité territoriale avec les provinces voisines, est représentée selon les codes modernes, tandis que dans les mers peuplées de scènes navales règne encore l'ornementation traditionnelle.

L'ornementation de la carte sacrifie à nouveau à la dialectique de l'union de la France et de la Bretagne, avec ses fleurs de lys aux angles du cadre et ses hermines au milieu des côtés, et avec l'écusson aux armes mi-parti France et Bretagne qui orne le cartouche. Le texte rend hommage à l'une et à l'autre, citant la province dans la dédicace aux États et n'omettant pas la référence au royaume par la mention d'un arrêt du Conseil du roi qui a autorisé le projet, en fait l'arrêt homologuant les délibérations de la session de 1768 et non un arrêt particulier comme pourrait le laisser entendre la formulation.

<sup>76</sup> Lettre d'envoi du 14 novembre 1771. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4922.

<sup>77</sup> L'atlas itinéraire de 1769 également gravé par Nyon, était écrit par le même Beauvais.

<sup>78</sup> Auteur de cartouches de nombreuses cartes géographiques, notamment celui de la carte réduite dédiée au duc de Duras.

<sup>79</sup> Laboratoire AURAU, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne.

<sup>80</sup> PINOT, Jean-Pierre, *Catalogue des cartes gravées de la province de Bretagne antérieures à 1790*, Institut culturel de Bretagne, 1993.

*Jean-Baptiste Ogée, historiographe de Bretagne :  
le dictionnaire géographique et historique de la province de  
Bretagne*

L'ensemble des renseignements qu'avait recueillis Ogée au cours de ses pérégrinations en Bretagne que la carte ne saurait rendre au public – comme tout cartographe, il prenait l'attache d'*indicateurs*, hommes instruits du pays, seigneur ou curé le plus souvent –, forme la matière d'un important *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* que l'ingénieur publiera de 1778 à 1780, suite de notices par paroisse précédée d'un long «Abrégé de l'histoire de Bretagne». C'est le contenu de ce dictionnaire qui entraînera sa disgrâce. Ogée s'était jusque-là attaché à cartographier les hiérarchies locales, distinguant dans sa carte de la province, par les symboles appropriés courants, les grandes et petites villes des bourgs et des villages, les châteaux des maisons, les abbayes des chapelles... et indiquant les limites des évêchés, le statut des seigneuries, duchés pairies, baronnies, marquisats, comtés ou vicomtés, ainsi que les diverses juridictions, présidiaux, régaires, cours royales, hautes et moyennes et basses justices..., donnant en somme un état de la société d'Ancien Régime inscrite sur le territoire dans une sorte d'immuabilité. La carte donnait à voir le territoire dans sa réalité, dans sa nature physique que les moyens modernes d'observation permettaient de mieux représenter, dans le sens d'une recherche d'exactitude géométrique et topographique, socialement transformée par l'implantation des communautés et par les chemins, grands chemins et routes secondaires, tracés sous la responsabilité des États de l'une à l'autre. Un territoire dévoilé, rendu lisible à tous, pour une gestion plus efficace, un outil sans doute pour une transformation des rapports, mais qui ne porte dans sa quête d'objectivité aucune remise en cause d'un état social. Le dictionnaire est d'un tout autre ordre. Il apparaît d'abord comme la légende développée de la carte, comme sa *table*, avec ses notices historiques et géographiques plus ou moins développées sur l'ensemble des paroisses de la province. Mais il donne beaucoup à réfléchir sur l'état présent d'une Bretagne qui dans la défense de ses privilèges et la phobie des empiétements du pouvoir royal, en matière fiscale notamment, tend à se refermer sur elle-même dans son immuabilité. Des positions claires sont prises dans le discours préliminaire où se trouvent fustigés l'attitude dédaigneuse et l'esprit borné d'une part des notables de la province, au mépris du bien commun, l'avidité de quelques autres, insensibles à la misère que leurs spéculations contribuent à répandre autour d'eux. En matière historique, on peut lire à l'article *Carhaix ou Ker-Aes* qu'Ogée livre en spécimen en avril 1778<sup>81</sup>, une déclaration d'intention de l'auteur qui entend passer la tradition au crible de la raison, marchant «appuyé sur les faits, et le flambeau de l'histoire à la main. C'est ainsi que des traditions

<sup>81</sup> «Annonce littéraire» des *Affiches générales de la Bretagne* du 17 avril 1778, n° 16.

vagues, mille conjectures hasardées, un amas de fables transmises par nos pères, adoptées par eux, ont servi de base à la plupart des histoires anciennes où le merveilleux et l'incroyable occupent, presque à chaque page, la place du naturel et du vrai». Les États avaient marqué leur intérêt pour l'entreprise et loué le zèle de l'ingénieur, déclinant toutefois la dédicace que leur offrait Ogée qui en définitive dédiera son ouvrage à *la Nation bretonne*. Ils marquent alors fermement leur désapprobation et tentent même d'entraver la diffusion de l'ouvrage<sup>82</sup>. Dans les mêmes séances de la tenue de 1780, les États délibèrent sur la nouvelle carte à faire lever par la compagnie des Cassini. Les éléments du débat sur le dictionnaire n'ont pas été consignés dans les registres des délibérations. Les raisons du conflit sont révélées par les articles du vicomte de Toustain de Richebourg<sup>83</sup>, l'un des membres *éclairés* de la noblesse pour qui «ceux qui désirent le bien ne doivent pas redouter la lumière», et par le mémoire d'Ogée qui en appelle à la justice du roi, mémoire dont on peut attribuer sans risque la correction à Toustain de Richebourg en regard de la similitude des formulations : on reproche à Ogée, officiellement, d'avoir exagéré la prospérité de la province au risque de la livrer à l'avidité d'un ministre toujours à la recherche de ressources fiscales – Ogée s'en défend en prouvant qu'il a suffisamment peint les maux réels pour ne pas en ajouter d'imaginaires –, ou encore d'avoir amoindri l'importance historique des royaume et duché bretons – lui est notamment reproché d'avoir rappelé que Nominoë, roi de Bretagne en 845, tenait son premier pouvoir de gouverneur de l'empereur Louis le Débonnaire, avant de recouvrer le trône usurpé de ses ancêtres –, mais aussi et peut-être surtout d'avoir porté atteinte à l'honneur de quelques familles – celles dont on peut penser les représentants mener la cabale – rétablissant la vérité historique sur leurs origines : «Il se persuade aujourd'hui qu'il ne pouvait manquer d'être censuré surtout dans un pays où la plupart de l'ancienne noblesse veulent s'attacher à des fables, et où la plupart de la moins ancienne veut cacher son principe<sup>84</sup>» avancera-t-il dans son mémoire de 1781, quand «réduit à la

<sup>82</sup> Délibération des États de Bretagne du 30 novembre 1776, qui, tout en louant le zèle d'Ogée, déclarent ne pouvoir accepter la dédicace ; délibération du 3 décembre 1778, annulant la précédente «parce que Ogée voudrait en induire que son ouvrage a reçu leur approbation ; délibération des États du 27 janvier 1781 qui désapprouvent l'ouvrage et prient le procureur syndic d'écrire au garde des sceaux pour faire annuler le privilège. Arch. dép. Loire-Atlantique, C 453-455.

<sup>83</sup> *Affiches générales de la Bretagne*, 15 mai 1778 n° 20. Réponse d'Ogée *ibid.* 29 mai 1778 n° 22. *Journal encyclopédique*, mars, août et décembre 1779, juillet 1780 (analyse du dictionnaire). Charles-Gaspard Toustain de Richebourg, Pithiviers 1746, † après 1809, d'une ancienne famille de Normandie, passé à la Bretagne par son mariage, commissaire de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne, associé des académies de Rouen et de Caen. On lui doit plusieurs textes préconisant des réformes en Bretagne auxquelles il appelle la noblesse à prendre une part active.

<sup>84</sup> Mémoire d'Ogée, corrigé en ces termes par Toustain de Richebourg : *comme presque partout plusieurs de l'ancienne noblesse*. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 J 88.

ruine», il voudra porter l'affaire devant la justice royale et obtenir paiement des cartes fournies gracieusement aux États (12 000 livres) et dédommagement des obstacles mis à la diffusion du dictionnaire (30 000 livres), projet qui ne semble pas avoir été poussé à son terme. Ogée qui acceptait le reproche d'erreurs de détail, des *inadvertances* que Toustain de Richebourg n'occultait pas, et qui annonçait un volume supplémentaire de mises au point qu'il ne publiera jamais, se défendait d'avoir voulu blesser, arguant d'une saine recherche de la vérité. Auteur du dictionnaire, Ogée n'avait pas manqué de rendre justice au rédacteur, le jeune Pierre Grelier (1754-1829), âgé de vingt-deux ans quand il entame la rédaction de l'ouvrage. Si Toustain loue les talents littéraires du jeune homme, relevant quelques beaux morceaux, il émet cependant des critiques sur quelques formules «assurément parties d'un cœur honnête» qu'il juge cependant plus dignes d'un déclamateur que d'un historien.

La carrière administrative et politique ultérieure de Grelier rend compte des qualités d'un homme parvenu à maturité au cours des années 1780-1790 et pourvu de responsabilités administratives et politiques durant la période révolutionnaire ; archiviste de la ville et communauté de Nantes, bibliothécaire de la chambre de lecture du commerce de Nantes, nommé inspecteur général de la Librairie par arrêté du Conseil d'État du roi en 1787, il est secrétaire de l'administration centrale du département de Loire-Inférieure en 1790, puis procureur général syndic du département et élu au Conseil des Cinq-Cents en 1795. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il exerce des responsabilités fiscales jusqu'en 1815. Révoqué de son poste de receveur des contributions indirectes après les Cent-Jours, il se consacre désormais à l'agriculture – il sera en 1824 le premier président de la section d'agriculture de la société académique de Nantes – pour laquelle il avait marqué son intérêt dans le discours préliminaire du dictionnaire : «Un des préjugés les plus injustes et les plus nuisibles à la félicité des peuples est le mépris qu'on a pour les laboureurs ; c'est un des grands obstacles qui s'opposent au progrès et à la perfection de l'agriculture en Bretagne<sup>85</sup>». Ce peut être là une allusion aux origines d'Ogée ; le rédacteur rapporte l'anecdote d'une querelle survenue à propos d'une inscription sur un tableau d'avocats, l'un des protagonistes ne voyant «dans le candidat reçu que le fils d'un vil campagnard, d'un homme grossier, d'un paysan, en un mot, tandis qu'on refusait le fils d'un marchand qui, depuis trente ans, portait des habits galonnés ! C'est ainsi qu'en notre Bretagne on sait apprécier l'utilité des cultivateurs» concluait-il, relayant le discours des moralistes sur la ville, le luxe et la dépopulation des campagnes. opinions courantes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle chez ceux qui, comme Toustain de Richebourg dans nombre de ses écrits, en appellent à un retour aux valeurs traditionnelles pour le soulagement des populations misérables, mais annon-

<sup>85</sup> Exemple cité par Toustain de Richebourg, *Journal encyclopédique*, mars 1779.

ciateurs ici des bouleversements à venir. Le discours préliminaire est bien dû à Grelier qui précisera en 1824 les contributions respectives d'Ogée et de lui-même<sup>86</sup> : à Ogée, l'idée et le plan de l'ouvrage, le rassemblement de la presque totalité des matériaux (seules quelques recherches dans la bibliothèque publique de Nantes et dans les archives de la mairie reviennent à Grelier), leur classement topographique et chronologique ; à Grelier, la rédaction, le style de l'ouvrage, le discours préliminaire tout entier, quelques pensées morales, des réflexions philosophiques, politiques et critiques que lui suggéraient les matériaux sur lesquels il travaillait. Si quelques uns se sont offusqués du ton de l'ouvrage, celui-ci était dû à la plume de son collaborateur et non à Ogée lui-même qui assumait néanmoins la paternité entière de l'ouvrage, ne laissant jamais paraître qu'il pouvait désapprouver telle formulation ou telle idée publiée sous son nom. Le dictionnaire sera réédité en 1845, assorti de quelques notes critiques et d'une nouvelle notice pour chaque commune, actualisant celles d'Ogée<sup>87</sup> et Grelier.

Les biographes de l'ingénieur rapportent qu'il travaillait dans ses dernières années à une histoire de Nantes<sup>88</sup>. Un travail cartographique devait y être associé, si on s'en réfère à la mention qu'en fait Pierre Fournier<sup>89</sup> sur son plan historique et militaire de la ville de 1800<sup>90</sup>, rappelant qu'Ogée avait senti la nécessité pour l'intelligence de l'histoire de la ville, de rétablir les plans de Nantes à ses trois époques les plus remarquables. Technicien au service de la commune, Fournier fait partie, à l'instar d'Ogée, de ces hommes de terrain que la quête d'une meilleure intelligence de leur territoire d'intervention a conduit à l'étude historiographique et archéologique.

Gilles BIENVENU

École d'architecture de Nantes - LAUA

<sup>86</sup> Pierre Grelier, en réponse à l'article de Le Boyer sur Ogée, *Le Lycée armoricain*, 1824.

<sup>87</sup> *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la Nation bretonne, par Ogée, ingénieur-géographe de cette province*. Nouvelle édition revue et augmentée par MM. A. MARTEVILLE, et P. VARIN... Rennes, Molleix libraire-éditeur, 1845. La nouvelle notice *Nantes* est due au docteur A. Guépin. Réimpression, Mayenne, Floch, 1979.

<sup>88</sup> MAILLARD, E., *op. cit.* Le manuscrit *Histoire de Nantes* attribué à Ogée conservé dans le fonds Prével de la bibliothèque municipale de Nantes est soit l'original, soit le retranscription de l'article *Nantes* du *Dictionnaire*.

<sup>89</sup> Inspecteur-voier de la ville de Nantes de 1791 à 1810.

<sup>90</sup> FOURNIER, Pierre, *Plan historique et militaire de la Ville de Nantes*, 1<sup>er</sup> Messidor an VIII, Arch. mun. Nantes, 1 Fi Nantes 44.